WORLD HEALTH ORGANIZATION
Regional Office for the Eastern Mediterranean
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
Bureau régional de la Méditerranée orientale

منظمة الصحة العالمية
المكتب الإقليمي لشرق المتوسط

COMITÉ RÉGIONAL DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

9 octobre 2013

Soixantième session
Mascate (Oman), du 27 au 30 octobre 2013

RÉUNION TECHNIQUE

GROUPE D'EXAMEN INDÉPENDANT D'EXPERTS DE LA COMMISSION DE L'INFORMATION ET DE LA RESPONSABILISATION - LANCEMENT DU DEUXIÈME RAPPORT SUR LA SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE

Objectifs de la session

Cette session a pour objectif de :

- plaider en faveur de la santé maternelle et infantile dans la Région, particulièrement dans les pays fortement touchés ;
- lier les recommandations du rapport à l'initiative régionale intitulée « Sauver les vies des mères et des enfants », à la Déclaration de Dubaï et aux plans d'accélération pour la santé de la mère et de l'enfant axés sur le « renforcement de l'équité et de la dignité par la santé ».

Contexte et points de discussion

La Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant du Secrétaire général des Nations Unies, Chaque femme, chaque enfant, a été lancée en septembre 2010 pour accélérer les progrès vers la réalisation des OMD 4 (survie de l'enfant) et 5 (santé maternelle et génésique). Un des volets essentiels de cette stratégie a consisté à créer un mécanisme de redevabilité pour veiller à ce que les engagements en matière de santé de la femme et de l'enfant soient respectés en temps voulu et aient une incidence concrète. La Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant a remis un rapport en 2011. Parmi ses 10 recommandations figurait la création d'un Groupe d'examen indépendant d'experts chargé de faire régulièrement rapport au Secrétaire général des Nations Unies sur les résultats et ressources associés à la Stratégie mondiale et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission.

Ce groupe d'examen a publié son deuxième rapport - *Chaque femme, chaque enfant : renforcer l'équité et la dignité par la santé* - en septembre 2013 à New York. Il s'agit du deuxième des quatre examens annuels que le groupe effectuera jusqu'à la date cible de 2015 incluse, pour les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce deuxième rapport résume les progrès accomplis vers la réalisation des OMD 4 et 5, le respect des engagements pris en faveur de la Stratégie mondiale du Secrétaire général et les recommandations de la Commission. Il aborde également deux nouveaux sujets - la redevabilité des pays et les adolescents - et examine la situation dans les deux domaines. Le groupe d'examen émet six nouvelles recommandations, en plus de celles formulées l'an dernier, et étudie la façon dont les recommandations émises en 2012 ont été perçues par les partenaires et la façon dont ces derniers y ont répondu.

Dans son deuxième rapport, il recommande que « les ministres de la Santé, de concert avec les partenaires, donnent concrètement la priorité à des mécanismes de suivi qui soient dirigés par les pays, exhaustifs, transparents et participatifs, et les évaluent, en vue d'améliorer la santé de la femme et de l'enfant. » Le Groupe avertit que cette activité, qui est démontrable, n'est pas la même chose que les progrès mesurables pour les femmes et les enfants ; que l'équité est toujours négligée ; et que la qualité des soins continue d'être ignorée. La qualité doit constituer une partie essentielle des cadres de redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant : il est urgent d'élargir les sources de données sur lesquelles nous nous appuyons pour mesurer et documenter la qualité des soins fournis aux femmes et aux enfants. Le groupe d'examen indépendant souligne que pour renforcer la redevabilité, les examens annuels conjoints du secteur de la santé réalisés dans les pays doivent être plus approfondis, la participation de la société civile doit être accrue, la supervision parlementaire doit être renforcée et l'utilisation des comptes à rebours nationaux doit être intensifiée.

Recommandations du groupe d'examen indépendant d'experts pour 2013

1. **Renforcer la redevabilité des pays :** les ministres de la Santé, de concert avec les partenaires, doivent donner concrètement la priorité à des mécanismes de suivi qui soient dirigés par les pays, exhaustifs, transparents et participatifs, et les évaluer, en vue d'améliorer la santé de la femme et de l'enfant.
2. **Exiger une redevabilité mondiale au profit de la femme et de l'enfant :** il faudrait plaider en faveur d'un mécanisme indépendant de redevabilité, et en obtenir la création, en vue de suivre, d'étudier et d'améliorer continuellement les mesures visant à mettre en œuvre le programme de développement durable de l'après-2015.
3. **Prendre au sérieux la question des adolescents :** il faudrait ajouter un indicateur sur les adolescents à tous les mécanismes de suivi de la santé de la femme et de l'enfant, et faire participer de manière constructive les jeunes à tous les organes qui élaborent des politiques ayant une influence sur les femmes et les enfants.
4. **Placer la qualité au premier rang des priorités afin de renforcer les effets positifs d'une approche fondée sur les droits l'homme pour la santé de la femme et de l'enfant :** il faudrait faire de la qualité des soins la voie à suivre pour assurer l'équité et la dignité des femmes et des enfants.
5. **Faire en sorte que les professionnels de la santé apportent une contribution reconnue :** il faudrait mettre en place un groupe élargi de personnels de santé qualifiés, en particulier en Afrique subsaharienne, pour avoir un impact mesurable au bénéfice des femmes et des enfants.
6. **Lancer un nouveau mouvement pour l'amélioration des données :** il faudrait que l'existence de systèmes universels et efficaces d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques d'état civil soit une cible de développement pour l'après-2015.

Résultats escomptés

- Un engagement accru des ministres de la santé de la Région à donner la priorité à la mise en œuvre du plan en faveur de la santé maternelle et infantile visant à accélérer les progrès vers la réalisation des OMD 4 et 5.
- Une redevabilité renforcée dans les pays en matière de santé maternelle et infantile et de santé des adolescents.